

PORT AUTONOME DE SAN PEDRO

Société d'Etat

LE DIRECTEUR GENERAL

San Pedro, le 19.08.2020

NOTE D'INFORMATION	FOR GRH 064
N° 60 / 2020 /DG /DAGRHR/DABS/SM	Indice 03

Objet : Visite de sites

Dans le cadre de la passation du marché relatif à la prestation indiquée dans le tableau ci-dessous, le Directeur Général porte à la connaissance de l'ensemble des candidats ayant retiré le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) y afférent, qu'une visite de sites aura lieu à San Pedro, le mardi 25 août 2020, selon le chronogramme suivant :

ACTIONS	LIEU	PERIODE : Jeudi 21/11/2019
Rassemblement des candidats	Direction Générale du PASP	14 H 00 min
Visite des sites	Port de Commerce de San Pedro	14H30 min
Délivrance de l'attestation de visite des lieux	Direction des Infrastructures et des Grands Travaux	16H00 min
PRESTATIONS A REALISER		
Travaux de rejointement des blocs des quais ouest et sud du Port de San Pedro		
N° AVIS D'APPEL D'OFFRES		
T 684 / 2020		

Les candidats sont donc invités à prendre toutes les dispositions pour participer à cette visite qui sera sanctionnée par la délivrance d'une attestation, conformément aux dispositions du point C des Données Particulières de l'Appel d'Offres figurant dans le DAO susmentionné.

PJ : 01 avis d'appel d'offres

Copie : Direction Régionale de l'Équipement et de l'Entretien Routier



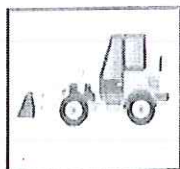
Hildre M. LAMIZANA

Tableau d'Affichage

- DG, Bât. des Acconiers, Capitalierie 3
- Terre-plein, Port de pêche 2
- CME, DSRPA 2
- Archives/chrono 2

ANNONCES DES MARCHÉS PUBLICS

AVIS DES APPELS D'OFFRES NOUVEAUX



N° T 683/2020

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION
DES LOGEMENTS
DES PROPRIÉTAIRES
RÉSIDENTS IMPACTÉS
DANS LE CADRE DES
TRAVAUX DU PTUA**

ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE
Le présent appel d'offres est lancé par le Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA).

ARTICLE 2 : OBJET
Le présent appel d'offres a pour objet les travaux de construction des logements des propriétaires résidents impactés dans le cadre des travaux du PTUA.

ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT
Les marchés sont passés sur prix unitaires. Les travaux, objet du présent appel d'offres, sont constitués en vingt (20) lots.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT
Les marchés issus de cet appel d'offres seront financés par le budget de l'Etat sur la ligne 22059040001 23299.

ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE
Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, voir DAO.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION
Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementation ivoiriennes.

ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :

Cellule de Coordination du
Projet de Transport
Urbain d'Abidjan (CC-PTUA)
Cocody Riviéra 2, Sainte Famille -
Lot n°2904 - Ilot n°242
Tél. : (225) 22 51 01 51
Cel. : 05 30 24 95
voir M. OUATTARA Issa
08 B.P. 2604 Abidjan 08

contre paiement en espèces d'une somme forfaitaire non remboursable de 75 000 FCFA.

ARTICLE 8 : REMISE DES OFFRES
Les offres seront déposées au plus tard le 11 septembre 2020 à 09 heures, à l'adresse ci-dessous indiquée à l'article 9. Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

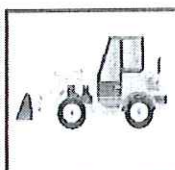
ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS
L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres en séance publique le 11 septembre 2020 à 10 heures, à la Cellule de Coordination du Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA), sis à la Riviéra 2, Secteur Sainte Famille.

ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS
Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES
Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un délai de 120 jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 12 : DROITS D'ENREGISTREMENT
Les marchés issus du présent appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5% du montant hors taxes) aux frais des titulaires.

ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHÉ
Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment à l'Ordonnance N° 2019-679 du 24 juillet 2019, portant Code des marchés.



N° T 684/2020

**TRAVAUX DE REJOINTEMENT
DES BLOCS DES QUAIS QU'EST
EN SUD DU PASP**

ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE
Le présent appel d'offres est lancé par le Port Autonome de San-Pédro (PASP).

ARTICLE 2 : OBJET
Le présent appel d'offres a pour objet les travaux de rejointement des blocs des quais ouest et sud du PASP.

ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT

Le marché est passé sur prix global et forfaitaire. Les travaux, objet du présent appel d'offres, sont constitués en un (01) lot unique.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Le marché issu de cet appel d'offres sera financé par le budget 2020 du PASP, sur la ligne 2333.

ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE
Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant fixé à 3 000 000 FCFA.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION
Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementation ivoiriennes.

ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :

Direction Générale du Port Autonome
de San -Pédro
Direction des Acquisitions, des Affaires
Juridiques et de la Coopération
Service Marchés,
sis au 2^{ème} étage de l'immeuble
de la Direction Générale
B.P. 339 / 340 San Pédro
Tél. : 34 71 72 07-P225
Cel. : 49 29 87 76 / 46 01 58 58
Fax. : 34 71 72 15
voir M. CAMARA Kinanglan Léandre
e-mail : lcamara@pasp.ci

contre paiement en espèces d'une somme forfaitaire non remboursable de 50 000 FCFA.

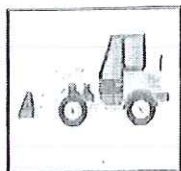
ARTICLE 8 : REMISE DES OFFRES
Les offres seront déposées au plus tard le 15 septembre 2020 à 09 heures, à l'adresse ci-dessous indiquée à l'article 9. Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS
L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres en séance publique le 15 septembre 2020 à 09 heures 30 minutes, dans la salle de conférences du Port Autonome de San Pédro.

ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS
Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

ANNONCES DES MARCHÉS PUBLICS

AVIS DES APPELS D'OFFRES NOUVEAUX



N° T 684/2020 (suite)

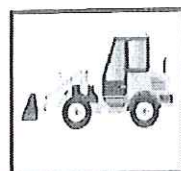
TRAVAUX DE REJOINTEMENT
DES BLOCS DES QUAIS OUEST
ET SUD DU FAÏP

ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES
Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un délai de 120 jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 12 : DROITS D'ENREGISTREMENT
Le marché issu du présent appel d'offres sera soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5% du montant hors taxes) aux frais du titulaire.

ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHE

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment à l'Ordonnance N° 2019-679 du 24 juillet 2019, portant Code des marchés.



N° T 685/2020

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN
PAVILLON D'HOSPITALISATION
A L'HOPITAL DE TABOU

ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE
Le présent appel d'offres est lancé par le Conseil Régional de San-Pédro.

ARTICLE 2 : OBJET
Le présent appel d'offres a pour objet les travaux de construction d'un pavillon d'hospitalisation à l'hôpital de Tabou.

ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHE ET ALLOTISSEMENT
Le marché est passé sur prix global et forfaitaire. Les travaux, objet du présent appel d'offres, sont constitués en un (01) lot unique.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT
Le marché issu de cet appel d'offres sera financé par le budget 2020 sur la ligne 9212/2214.

ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISoire
Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant fixé à 960 000 FCFA.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION
Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementation ivoiriennes.

ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :

Conseil Régional de San-Pédro
Direction des Services Techniques
et des Moyens Généraux
Quartier Cité à proximité du
Groupe Scolaire les Lutins
01 B.P. 97 San-Pédro 01
Tél. : 34 71 02 87

Cel. : 05 65 48 15 / 48 53 62 22 / 47 12 63 13
voir M. BAYETO Appollinaire
ou

M. EBA Essoin Francis à la Sous-direction
des Marchés derrière la BCEAO
au quartier Balmer

contre paiement en espèces d'une somme forfaitaire non remboursable de 50 000 FCFA.

ARTICLE 8 : REMISE DES OFFRES
Les offres seront déposées au plus tard le 15 septembre 2020 à 09 heures, à l'adresse ci-dessous indiquée à l'article 9. Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS
L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres en séance publique le 15 septembre 2020 à 09 heures 30 minutes, dans la salle de réunions de l'Hôtel de Région de San-Pédro.

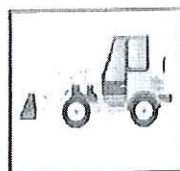
ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS
Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES
Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un délai de 120 jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 12 : DROITS D'ENREGISTREMENT
Le marché issu du présent appel d'offres sera soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5% du montant hors taxes) aux frais du titulaire.

ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHE

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment à l'Ordonnance N° 2019-679 du 24 juillet 2019, portant Code des marchés.



N° T 686/2020

TRAVAUX DE CONSTRUCTION
DE CINQ (05) HANGARS
DE TYPE MARCHE
DANS LES CHEFS LIEUX
DE SOUS-PRÉFECTURES
DE LA RÉGION

ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE
Le présent appel d'offres est lancé par le Conseil Régional de San-Pédro.

ARTICLE 2 : OBJET
Le présent appel d'offres a pour objet les travaux de construction de cinq (05) hangars de type marché dans les chefs-lieux de sous-préfectures de la région.

ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHE ET ALLOTISSEMENT

Les marchés sont passés sur prix global et forfaitaire. Les travaux, objet du présent appel d'offres, sont constitués en cinq (05) lots.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT
Les marchés issus de cet appel d'offres seront financés par le budget 2020 du Conseil Régional de San-Pédro sur la ligne 9344/2213.

ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISoire
Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant fixé à 340 000 FCFA par lot.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION
Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementation ivoiriennes.

ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :